



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods

#### Avis de construction

**Requérant :** Yoan Mérillat, chemin de Beau-Site 4

**Auteur du projet :** Yoan Mérillat et Caroline Gutzwiller, chemin des Beau-Site 4, 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle 812, au lieu-dit "Chemin de Beau-Site 4", commune de La Neuveville

**Zone :** H2

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Rénovation de la zone d'entrée (local avec terrasse) avec déplacement de l'escalier extérieur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérants :** Standconcept Sàrl, Route de Bienne 24, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Gms architectes, Ecluse 66A, 2000 Neuchâtel

**Emplacement :** Parcelle 1753, au lieu-dit "route de Bienne 139", commune de La Neuveville

**Zone :** Zone agricole

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Fermeture d'un auvent et création d'une rampe de chargement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérante :** Poste Immobilier, rue du Grand-Pré 2a, 1001 Lausanne

**Auteur du projet :** RBA SA, Bois-du-Pâquier 3, 2053 Cernier

**Emplacement :** Parcelle 147, au lieu-dit "Place de la Gare 5", commune de La Neuveville

**Zone :** Zone affectée à des besoins publics

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** Oui

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Mise en conformité des Quais selon L-Hand. Suppression de 8 places de stationnement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérants :** Rollier Frédéric et Silvia, chemin des Rives 74, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** N. Marti SA, rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle 837, au lieu-dit "chemin des Rives 74", commune de La Neuveville

**Zone :** Plan de protection des rives "La Neuveville Saint-Joux partie Est 2" / H1

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Construction d'une installation photovoltaïque sur le toit de la maison principale.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérante :** Tanner Corinna, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** GridExcell LLC, Grabenstrasse 15a, 6340 Baar

**Emplacement :** Parcelle 841, au lieu-dit "chemin des Rives 64", commune de La Neuveville

**Zone :** Plan de protection des rives "La Neuveville Saint-Joux partie Est 2" / H1

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Construction d'une installation photovoltaïque sur le toit de la maison principale.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérant :** Bolli Pascal, chemin de Vervas 37, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Bolli Pascal, chemin de Vervas 37, 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle 1773, au lieu-dit "chemin de Vervas 37", commune de La Neuveville

**Zone :** Zone H2

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Changement des fenêtres d'origine de la maison (année 1972) par des nouvelles fenêtres triple vitrage

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Municipalité de La Neuveville



## Pour un Noël chaleureux le soir du 24 décembre 2023

Inscrivez-vous et venez passer un agréable moment en notre compagnie le dimanche 24 décembre 2023 à la salle des Epancheurs, en face de la gare de La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou accompagné(e), un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 15 décembre 2023 au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

NPA et lieu .....

### Un bulletin d'inscription par personne à remplir SVP merci

A envoyer à :

Contrôle des habitants / Mme M. Ramdoo-Dick

Place du Marché 3 / 2520 La Neuveville

Tél. 032 752 10 01 / E-mail : [ph@neuveville.ch](mailto:ph@neuveville.ch)

## Paroisse réformée de La Neuveville

### FÊTE DE NOËL

**Jeu**di 14 décembre, dès 11h30 à la Maison de paroisse

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour vous offrir un repas de Noël, composé de blanquette de veau, garniture, salade et dessert. Avant le café, nous aurons l'immense privilège d'écouter sur scène les chants d'enfants venus de 3 classes de l'école primaire ! Le chœur du mercredi nous entraînera également dans quelques chants de Noël et une animation permettra de revivre la nuit étoilée avec douceur et paix dans ce monde troublé... Cette rencontre est offerte à tous les retraités, jeunes ou plus âgés. Parlez-en autour de vous !

Venez nous rejoindre pour cette joyeuse fête de Noël !

*Pour l'équipe de préparation, John Ebbutt, pasteur*

Talon d'inscription : à renvoyer jusqu'au 8 décembre 2023 (boîte aux lettres du secrétariat, Gd- rue 13), par Mail ou message sur le répondeur : 032 751 10 35

### S'inscrit au repas offert :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

A besoin d'être véhiculé : Oui / Non

### J'inscris également :

Nom : ..... Prénom : .....



### LES INFOS DU MUNICIPAL 1<sup>er</sup> décembre 2023

#### COURSE DES PAVES 2023

La 28<sup>e</sup> édition de la Course des Pavés, organisée par la FSG La Neuveville, s'est déroulée le samedi 25 novembre dernier. Lors de cette journée, les sportives et les sportifs ont arpenté différents itinéraires et les spectateurs et spectatrices ont pu suivre les courses proposées sur différents parcours. Pour les coureuses et les coureurs, six défis leur ont été proposés : le Trail de 7 Lieues avec 24 km avec 800 m de dénivelé, la Course contre la montre de 7,5 km, le Nordic Walking de 8,5 km, les Courses jeunesse avec notamment les courses "Parents-enfants", la Course de la Sorcière et celle du Mérite+. A cette occasion, le Conseil municipal tient à féliciter tous les participantes et les participants à cet événement et à remercier chaleureusement les organisatrices et les organisateurs pour leur engagement, leur efficacité et leur dévouement pour la mise sur pied de cette superbe manifestation dont la renommée a largement dépassé notre région.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

# SAINT-NICOLAS

# 6.12.2023

La Neuveville | Chavannes

18h00



## MARCHÉ DE NOËL

15h00-20h00, La Neuveville



bricolage de cartes de Noël

soupe aux pois, pâtisseries, vin chaud offerts

Le 6 décembre 2023 de 15h00 à 20h00, venez découvrir notre marché de Noël au cœur de La Neuveville et profiter de la traditionnelle soupe au pois. Entre les stands des artisans, les petits pourront confectionner une carte de Noël jusqu'à l'arrivée du St-Nicolas.

Celui-ci apportera ses petits présents pour les enfants à 18h00 à Chavannes et à La Neuveville.

Si vous souhaitez apporter votre soutien à cette journée, nous serions ravis de recevoir votre don à l'adresse suivante :

Comité de la St-Nicolas / 2520 La Neuveville

IBAN CH08 8080 8009 4436 1499 2

Nous vous remercions par avance pour votre soutien généreux qui permettra de garantir la continuité de cette animation gratuite pour les enfants locaux.

Au plaisir de vous retrouver,

Le comité de la St-Nicolas en collaboration avec le service des loisirs

**PAROISSE CATHOLIQUE  
DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIËSSE**Rue des Mornets 15  
2520 La Neuveville**CONVOCAION  
A L'ASSEMBLEE DE PAROISSE  
LE 5 DECEMBRE 2023  
à 20h00 à la salle de paroisse****Ordre du jour :**

- 1) Méditation
  - 2) Nomination des scrutateurs
  - 3) Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 12.06.2023
  - 4) Postes de présidence et membres du Conseil de La Neuveville 2024-2027
  - 5) Budget 2024
  - 6) Rapport du responsable des bâtiments
  - 7) Informations de l'équipe pastorale
  - 8) Poste de délégué de la paroisse au parlement de l'Église nationale cath. rom. du Canton de Berne
  - 9) Rapport du Président du Conseil de paroisse
  - 10) Divers
- Le Président de l'Assemblée de Paroisse  
Jean-Pierre Latscha

**PAROISSE RÉFORMÉE  
DE LA NEUVEVILLE****Assemblée de paroisse  
lundi 4 décembre 2023**à 20h00 à la Maison de paroisse,  
ch. de la Raisse 3.**ORDRE DU JOUR :**

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal du 24.09.2023 : approbation
3. Conseil de paroisse : démissions, réélections, élections
4. Rapport du président
5. Finances :
  - a) Présentation budget 2024, quotité de l'impôt et plan quinquennal
  - b) Approbation du budget 2024 et de la quotité de l'impôt
6. Rapport de la commission des bâtiments
7. Rapport des délégués au Synode d'arrondissement
8. Divers

Le budget 2024 et le procès-verbal de l'assemblée de paroisse extraordinaire du 24.09.2023 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 3 novembre 2023.



La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0  
[www.swissheart.ch](http://www.swissheart.ch)

Fondation Suisse  
de Cardiologie**LE CONSEIL GENERAL  
EST CONVOQUÉ EN SÉANCE ORDINAIRE  
AU CENTRE DES EPANCHEURS  
Jeudi 7 décembre 2023 à 18.30 h.****ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023
3. Demande de contracter un crédit-cadre de CHF 700'000.- TTC sur 5 ans dès 2024 pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur domaine privé (contracting) : arrêté du Conseil général (K. Michel)
4. Budget de fonctionnement 2024 du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth représenté par D. Bloch)
5. Budget de fonctionnement 2024, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth représenté par D. Bloch)
6. Plan financier 2024-2028 : décision (A. Kurth représenté par D. Bloch)
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 92'000.- TTC pour l'installation d'un nouveau couvert à vélos à la Place de la Gare : décision (C. Ferrier)
8. Crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire – Décompte final : information (A. Kurth représenté par D. Bloch/L. Glatz)
9. Crédit d'engagement de CHF 423'000.- pour la réalisation des chemins du Rêche nord et de Maupraes est – Décompte final : information (C. Ferrier)
10. Crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour la réalisation d'un projet d'assainissement et de stabilisation de la berge à St-Joux comprenant la remise en état de l'aménagement paysager du secteur – Décompte final : information (C. Ferrier)
11. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Christel Villemin Pepiot (Conseil des parents), démissionnaire (L. Glatz)
12. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) "Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir" (C. Ferrier)
13. Position CM et décision CG sur la motion sans parti (F. Gerz) "Travaux d'entretien à la route cantonale de la Grand-Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches" (C. Ferrier)
14. Position CM et décision CG sur la motion sans parti (F. Gerz) "Route cantonale de la Grand-Rue – Zone de rencontre 20 avec un flux et vitesse de trafic non adaptés" (C. Ferrier)
15. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (R. Mamie) "Voiture Mobility à La Neuveville" (C. Ferrier)
16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (T. Gutmann) "Places de parc St-Joux" et sur le postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) "Amélioration du parcage à St-Joux" (C. Frioud Auchlin)
17. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) "Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0" (A. Louis)
18. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2024
19. Interventions parlementaires et développements
20. Questions simples et traitement
21. Communications

**LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES**

**En Avent...**

- ★ **6 DECEMBRE : stand marché St-Nicolas «Aux divines douceurs»**
- ★ **10 DECEMBRE : Célébration avec un orchestre de jeunes à 11h**
- ★ **14 DECEMBRE : Dîner festif\*, chants de Noël avec 60 enfants**
- ★ **16 DECEMBRE : Fête de Noël des familles à 17h, puis repas\* et concert « the lost paradise »**
- ★ **24 DECEMBRE 22h45 : Veillée de Noël, vin chaud et friandises**

\*Inscriptions : 032 751 10 35  
[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

**Avis de construction**

**Requérants :** Stalder Nadine et François, chemin des Rondans 25, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** F. Borgeat Chauffage, Marais 10, 2074 Marin-Epagnier

**Emplacement :** Parcelle 783, au lieu-dit "chemin des Rondans 25", commune de La Neuveville

**Zone :** Zone H2

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés  
**Projet :** Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> décembre 2023  
Municipalité de La Neuveville

**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES  
Stationnements du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal  
«Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du  
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,  
entre 14h30 et 15h30

9 décembre, 23 décembre.

L'administration communale

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE  
AUX AYANTS DROIT DE VOTE  
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAION**

à l'Assemblée communale  
du jeudi 14 décembre 2023  
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

**Ordre du jour****1. Budgets 2024**

- Introduction
- Présentation et approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Présentation et approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- Présentation et approbation du budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- Présentation et approbation du budget communal 2024 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

**2. Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse**

- Présentation du dossier
- Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse.

**3. Vente d'un terrain de 910 m<sup>2</sup>, parcelle 2417 du ban de Diesse, pour le prix de CHF 136'500.00**

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente d'un terrain de 910 m<sup>2</sup>, parcelle 2417 du ban de Diesse pour le prix de CHF 136'500.00
- Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente d'un terrain de 910 m<sup>2</sup>, parcelle 2417 du ban de Diesse

**4. Assermentation des nouveaux membres des autorités**

- Promesse solennelle de M. Igor Spychiger, en qualité de Vice-président des Assemblées
- Promesse solennelle de Mme Céline Racine, en qualité de nouvelle Conseillère communale
- Promesse solennelle de M. André Hofer, en qualité de nouveau Conseiller communal

**5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice**

- Promesse solennelle de Mme Adeline Devaud, responsable de la crèche communale "La Luciole"

**6. Informations du Conseil communal****7. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

<http://www.leplateaudiedesse.ch/la-commune/assemblees-communales>

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités commu-

nales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 10 novembre 2023

**EBILL - SÛR, SIMPLE ET ÉCOLOGIQUE**

Vous avez, dès à présent, la possibilité de recevoir électroniquement les factures directement dans votre espace bancaire.

Inscrivez-vous depuis votre e-banking, sous la rubrique e-bill. Dans la liste des fournisseurs, vous nous trouvez sous : Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

L'administration communale

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE, DE LA HALLE  
POLYVALENTE DE PRÊLES  
ET DE LA DÉCHETTERIE**

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **lundi 25 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024**.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera fermée du **vendredi 22 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024**.

La déchetterie de Diesse sera fermée le **lundi 25 décembre 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024**.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch). Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024.

L'administration communale

**LES ADDICTIONS  
NE SONT PAS UNE  
AFFAIRE PRIVÉE.**

L'ADDICTION NOUS CONCERNE TOUS.  
BRISONS LE TABOU!

APPELEZ-NOUS!  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE



## VENTE DE SAPINS DE NOËL DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse vendra, comme chaque année les sapins de Noël dans les trois villages :

- le samedi 16 décembre 2023, de 10h à 11h**
- Diesse :** sur la place devant le collège au centre du village
- Lamboing :** sur le parking de la salle communale du Cheval Blanc
- Prêles :** sur la place de la fontaine au centre du village

Le prix du sapin est de **Fr. 10.00 avec un paiement au comptant.**

Venez nombreuses et nombreux !

*Le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse en collaboration avec le Triège forestier du Mont-Sujet*

## AVIS AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

En vertu des dispositions du Règlement de police communale, nous tenons à rappeler aux détenteurs d'animaux quelques principes à appliquer impérativement :

### Art. 27, al. 4

Les propriétaires d'animaux sont tenus pour responsables si les déjections de leurs bêtes souillent des installations publiques.

### Art 45

<sup>1</sup> Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que leurs animaux ne souillent ni n'endommagent les bâtiments, les installations sportives et celles situées dans les parcs, les places de jeu, les jardins privés et les cultures agricoles.

<sup>2</sup> Si un chien fait ses besoins en dehors des endroits appropriés, les excréments doivent être immédiatement enlevés par son propriétaire.

### Art. 81, al. 2

Les animaux doivent être gardés de manière à ce que personne ne soit importuné par les bruits, odeurs ou déjections dont ils sont à l'origine ni par leur comportement. Ils ne doivent en outre mettre en danger ni les personnes, ni les autres animaux, ni les choses et ne pas leur nuire.

Nous prions instamment les personnes concernées de bien vouloir se conformer strictement à ces quelques prescriptions, ce dont nous les remercions d'avance. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende d'un montant maximal de CHF 5'000.00, conformément à l'art. 90, al. 1 du Règlement de police communale.

*L'administration communale*

**Fête de la St-Nicolas 2023**

Pour sa traditionnelle tournée, le Saint-Nicolas passera à : **Prêles, Lamboing et Diesse, le 6 décembre prochain.**

Passez donc lui faire un petit coucou, il a préparé une surprise pour chaque enfant.

Voici le détail pour chaque lieu de passage :

	PRÊLES	LAMBOING	DIESSÉ
Heure :	17h00-19h00	17h00-19h30	18h00-20h00
Lieu :	Au Plat'Ô à Prêles (ancien Tennis)	Parking de la salle Communale du Cheval-Blanc de Lamboing	Perron de l'Eglise de Diesse

Et pour vous réchauffer, il y aura du thé, du vin chaud, de quoi grignoter ou de la soupe à la courge ; le tout offert par le GROUPE D'ANIMATIONS DE PLATEAU DE DIESSÉ.

On se réjouit de vous voir toutes et tous à cette occasion.

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du :

**11 décembre 2023 au 5 janvier 2024**

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous**, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch).

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

*L'administration communale*

### Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2023

Nom/Prénom : .....

Rue : .....

Localité : .....

No compteur : .....

Etat ..... m<sup>3</sup>

### Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2023

Nom/Prénom : .....

Rue : .....

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur : .....

Etat HT ..... kWh

BT ..... kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :

<http://www.leplateaudediesse.ch>  
au "service client" en utilisant le bouton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.



Dans le cadre des fenêtres de l'Avent organisées par le Groupe d'Animation du Plateau de Diesse, la Commune bourgeoise de Prêles ouvrira sa fenêtre le

**mardi 5 décembre à 18h30**  
**au bâtiment administratif, Chemin du Stand 3**

A cette occasion, une collation sera offerte à ceux que nous aurons le plaisir d'accueillir.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cet événement ouvert à tous.

Le Conseil bourgeois

## Commune bourgeoise de Prêles Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 30 novembre 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 30 novembre 2023 de la Commune bourgeoise de Prêles est déposé publiquement à l'administration du 5 au 29 décembre.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture (les mercredis et vendredis matins de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit auprès du Conseil bourgeois. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration

Projet d'Aide aux Montagnards n° 7498: **nouvel approvisionnement autonome en énergie.**

Schweizer Berghilfe  
Aide Suisse aux Montagnards  
Aiuto Svizzero alla Montagna  
Agid Svizzer per la Muntogna

CP 80-32443-2



## Souper de Noël 13 décembre 2023 / 16h00 / Battoir de Diesse

Chères et Chers Aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse, nous avons le plaisir de vous convier pour le repas de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2023 à 16h00 au Battoir de Diesse.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 8 décembre 2023** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de novembre.

### Talon d'inscription - Souper de Noël

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél.: ..... Transport : NON OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles  
032/ 315 70 70 [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

**Jusqu'au vendredi 8 décembre 2023**

Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles  
L'administration communale

## Objets trouvés

Reconnaissez-vous l'un de ces objets ?

**Le cas échéant, c'est très volontiers  
que nous les rendrons à leur légitime propriétaire !**

Il lui suffira de passer au bureau de notre administration et nous les lui restituerons après les vérifications d'usage.

[https://www.leplateaudediesse.ch/quichet\\_virtual/objets\\_trouves](https://www.leplateaudediesse.ch/quichet_virtual/objets_trouves)

L'administration communale



## CALENDRIER DES FENÊTRES DE L'AVENT GROUPE D'ANIMATIONS DE PLATEAU DE DIESSE

Il reste des dates disponibles, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 079 797 32 92 ou 078 808 61 14 ou par courriel à [galamboing@gmail.com](mailto:galamboing@gmail.com) pour combler les trous.

Merci d'amener votre tasse avec vous lors d'une visite de fenêtre.

Vous êtes invités à aller voir les fenêtres des 3 villages !

Prochinement une liste sera affichée dans chaque village.

Un sapin sera offert par le GAPD pour chaque fenêtre lors de la traditionnelle vente de sapins (le 16 décembre dans son village).

Date	Nom/Prénom	Village et Adresse	Collation	Heure
1	Elena Sprunger	DIESSE Route de Nods 5	Oui	18h00
2	Famille Spychiger	PRÊLES Mont-Sujet 22	Oui	18h30
	Pierrette Jeanneret	DIESSE Route de Nods 30	Oui	18h30
3	Richard et Delia Bangerter	DIESSE Chenaux 3	Oui	18h00
4				
5	La Bourgeoisie de Prêles	PRÊLES Chemin du Stand 3	Oui	18h30
	Famille Perrenoud	LAMBOING Le Verger 2	Oui	18h00
6	Christian Bussien et Dominique Bessire	LAMBOING La Chaux 5	Non	
	Classe de 4 <sup>ème</sup> hamos, école	PRÊLES Rte de Diesse 11	Non	
	Cabinet de physiothérapie et ostéopathie Studer	DIESSE Route de Nods 1	Non	
7	Anne-Lise Lecomte	LAMBOING Route d'Orvin 15	Oui	18h30
8	Emma Sunier	DIESSE Rte de Lamboing 1	Oui	18h30
	Famille Mosimann	LAMBOING Route de Diesse 42	Oui	18h30
9	Famille Béguelin - Caudoux	LAMBOING Sur le Crêt 5	Oui	18h00
	Christophe Lecomte	DIESSE Le Pavé 3	Oui	18h30
10	Famille Meixenberger	DIESSE Le Pavé 15	Oui	18h
	Loïc Lecomte	LAMBOING Sur le Crêt 20	Oui	18h30
11	Anne-Lise Schild	DIESSE Chemin Neuf 1	Oui	18h30
	Direction et secrétariat de l'école	PRÊLES Route de Diesse 11	Non	
12	Sidonie Giauque	PRÊLES Sous Banbois 21	Non	
	Famille Cattin	LAMBOING Derrière Ville 5	Oui	18h30
13	Chris et Susanne Tucker	DIESSE Derrière Montet 2	Non	
	Famille Fuchs / Guillaume	LAMBOING La Ravoye 13	Non	
14	Famille Jeanneret	DIESSE Ch. de la Groisière 11	Oui	18h30
15	Famille Bärtschi	LAMBOING La Source 5	Oui	18h00
16	Evelyn Endress	DIESSE Derrière Montet 6	Oui avec les familles Tucker	18h30
	Richard et Janey Tucker	DIESSE Derrière Montet 2	Non	
18	Chris et Suzanne Tucker	DIESSE Derrière Montet 2	Non	
	Famille Thöny	LAMBOING Rte de Diesse 34 (côté la Pierre)	Oui	18h00
19	Famille Béguelin	LAMBOING Derrière Ville 1	Oui	18h00
20	Famille Gerber	DIESSE Ch. de l'Arzilière 2	Oui	18h30
	Famille Wermeille	LAMBOING Champ la Dame 5	Oui	18h30
21	Famille Messer / Coucheman	DIESSE Le Mamelon Vert 10	Non	
22	Paroisse Réformée	DIESSE Eglise	Oui	18h30
23				
24				



## HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Décembre		
Samedis	2, 16	8h00 à 12h
Lundis	4, 11, 18	8h00 à 12h
Mercredi	27	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE



## PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 11 décembre 2023 à 19h30  
à la cure, Route de Diesse 5, Nods

### Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message du pasteur (M. Marco Pedroli)
3. Budget 2024 et quotité d'impôt (présentation et acceptation)
4. Plan financier pour les années 2024 à 2029 (information)
5. Présentation du décompte final relatif aux travaux de rénovation de l'immeuble de la cure, Rte de Diesse 3 (crédit d'engagement de CHF 120'000 accepté par l'assemblée du 13.6.2022) et approbation du dépassement de crédit
6. Rapport de la catéchète (Mme Sarah Holzmann)
7. Reconstitution d'un Conseil de paroisse – élections des membres
8. Rapport relatif aux pourparlers en cours en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Diesse
9. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 15 décembre 2023 au 4 janvier 2024.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly.

Les administrateurs de la paroisse  
Liliane Darioly Michel Walther

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**15 et 16 décembre 2023**

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

**RAPPEL IMPORTANT :** le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Commune mixte de Nods

### MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernal est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

## HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

### Heures de repos

#### Art. 38

**1** De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

**2** De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. **Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon** ou d'écouter de la musique trop fort.

**3** Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

**4** Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

**5** Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

#### Art. 23

**1** Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical **sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

## INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

**1.** Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

**2.** Ils communiquent les informations suivantes :  
a) l'emplacement de l'installation,  
b) le type de l'installation,  
c) la taille de l'installation.

**3.** Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune.** Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.



A des fins de prévention, de sensibilisation et de sécurité routière, l'opération Nez rouge redémarre cette année à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

L'antenne du Jura bernois propose les dates suivantes pour venir en aide aux personnes qui en auraient besoin :

VE	1.12. 2023	de 22h00 à 04h00
SA	2.12. 2023	de 22h00 à 04h00
VE	8.12. 2023	de 22h00 à 04h00
SA	9.12. 2023	de 22h00 à 04h00
VE	15.12. 2023	de 22h00 à 04h00
SA	16.12. 2023	de 22h00 à 04h00
VE	22.12. 2023	de 22h00 à 04h00
SA	23.12. 2023	de 22h00 à 04h00
DI	24.12. 2023	de 22h00 à 04h00
LU	25.12. 2023	de 16h00 à 04h00
MA	26.12. 2023	de 22h00 à 04h00
ME	27.12. 2023	de 22h00 à 04h00
JE	28.12. 2023	de 22h00 à 04h00
VE	29.12. 2023	de 22h00 à 04h00
SA	30.12. 2023	de 22h00 à 04h00
DI	31.12. 2023	de 22h00 à 05h30
LU	1.1. 2024	de 22h00 à 05h00



## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



**RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ**

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans les semaines du

**11 au 22 décembre 2023**

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) selon le modèle ci-joint sur une feuille de papier et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée jusqu'à ce que les employés la retirent. Vous pouvez également envoyer les relevés ou une photo des relevés par mail à l'adresse suivante : [ch.evard@nods.ch](mailto:ch.evard@nods.ch)

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Electricité**

Compteur no \_\_\_\_\_

HT (1.8.1)

BT (1.8.2)

Compteur no \_\_\_\_\_

HT (1.8.1)

BT (1.8.2)

HT Photov. (2.8.1)

BT Photov. (2.8.2)

**Eau**

Compteur no \_\_\_\_\_

Relevé

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_



**TELETHON**

**Samedi 9 décembre 2023**

Les sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse soutiennent la fondation !

**Nods, devant le hangar des pompiers**

Dès 9h30 – Café / Apéro

Dès 11h30 – Soupe aux pois et jambonneaux

Le service est principalement « A l'emporter », autant que possible, amenez vos récipients !

**Bénéfice intégralement reversé en faveur du Téléthon**

Décembre 2023

SUR RENDEZ-VOUS  
POSSIBILITÉ DE  
S'INSCRIRE EN LIGNE



**NODS**  
NODS



**JEUDI 7**

Halle de gymnastique

**17:00 / 20:00**

15:00 / 18:00



**Concert de Noël des fanfares  
du Plateau de Diesse**

**Samedi 9 décembre 2023 à 19h30 à  
l'église de Diesse**

*Entrée libre*

**Avec la participation des jeunes  
cuivres de la communauté scolaire**





# Fenêtres de l'aveint

## NODS 2023

1. FROMAGERIE RTE LIGNIÈRES 5
2. CONRAD D.+A. RTE CHASSERAL 6
3. NIOLA TEAM/STECY RTE CHASSERAL 10 COLLATION DÈS 18H
4. JOSIANE ET BERNARD PL. DU VILLAGE 8 COLLATION DÈS 18H
5. SAUSER I + D CH. CHIFFORT 7
6. ECOLE DE NODS RTE DE LIGNIÈRES
7. BOUCHERIE GINDRAT RTE DE DIESSE 9
8. BRÜLMART P. LES COMBES 17 COLLATION DÈS 18H
9. VENTRICE P. CH. DE L'ÉGLISE 7 COLLATION DÈS 18H
10. SCEMAMA M+C CHAMPS VILLIER 15 COLLATION 17-19H
11. URMANN J.+D. CH. FLEIN-VENT 7
12. SUNIER-MOSER-RUZZI RUE BREVOL 7 COLLATION DÈS 18H
13. WÄLCHI NICOLE SOUS PLANCHES GRENIER 4A COLLATION DÈS 19H
14. SUNIER ANDRÉ CH DU STAND II
15. BLIM VINCENT FORGE / BATTOIR 18H MAGIE DE NOËL
16. HOWALD-CARMAZZI SS PLANCHE GRENIER 14 COLLATION DÈS 18H
17. MENUISERIE BÖTTERON RTE LIGNIÈRES 6 COLLATION DÈS 17H
18. BÜRKI-GEISER PLACE DU VILLAGE II COLLATION DÈS 18H
19. AUDRY V.+J. IMPASSE DES LUTINES COLLATION DÈS 18H30
20. FRESARD A+C+Z LES AUGES 12 COLLATION DE 17-19H
21. DARDIGLY L.+E. SS PLANCHE GRENIER 12 COLLATION DÈS 18H
22. BERTHOLD-GAMBONI IMPASSE DES JONGUILLES 3
23. MASSARI C+C RTE CHASSERAL 6C COLLATION DÈS 18H
24. SDN BATTOIR
27. TOURNÉE DES FENÊTRES 19H BATTOIR COLLATION DÈS 20H

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies pour rendre notre village rayonnant durant cette période.

# MAGIE DE NOËL

## 15 déc 2023

18H BATTOIR DE NODS

THÉ ET VIN CHAUD OFFERTS

CONCERT CHORALE  
ECOLE DU PLATEAU DE DIESSE

RISOTTO OFFERT

CONCERT DE LA CHORALE  
ÉPHÉMÈRE

SDON

# SAINT-NICOLAS À NODS

6 DÉCEMBRE 2023

RDU : 18h au téléski  
CORTÈGE JUSQU'AU BATTOIR

VIN ET THE CHAUD OFFERT  
PRENEZ VOS VERRES/GOBELETS AVEC VOUS  
PAIN ET SAUCISSES OFFERTS

ST-NICOLAS SERA HEUREUX DE REVOIR  
LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

SDON

# Conseils aux parents de Pro Juventute

Pour les parents, en toute circonstance.

058 261 61 61

conseils-aux-parents.projuventute.ch

PRO JUVEN TUTE



### Le Conseil-exécutif décide de mesures pour renforcer les écoles

Le Conseil-exécutif du canton de Berne souhaite poursuivre le renforcement des écoles. Il vient de donner son feu vert à la révision partielle de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant. Les modifications entreront en vigueur pour l'année scolaire 2024/2025.

Afin de faire face à la pénurie de personnel dans le canton de Berne, la Direction de l'instruction publique et de la culture a pris de nouvelles mesures en concertation avec l'association professionnelle Formation Berne, l'association Berufsverband Schulleitungen Bern et l'Association des communes bernoises (lire le communiqué de presse du 9 août 2023). Ces mesures portent aussi bien sur la fidélisation du personnel des écoles que sur leur recrutement. S'agissant de la fidélisation, il est notamment prévu d'améliorer par étapes les conditions d'engagement des maîtres et maîtres de classe et des membres des directions d'école.

#### Adaptation de l'ordonnance

Les mesures bénéficient d'un large soutien, comme l'ont montré les réponses à la consultation menée auprès des associations professionnelles et des associations de personnel, de l'Association des communes bernoises ainsi que de la Commission de la formation du Grand Conseil. Le gouvernement bernois vient d'approuver l'adaptation requise de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant. Les mesures suivantes seront donc introduites définitivement à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 :

Des mentorats sont mis en place à l'école obligatoire ou au degré secondaire II pour les personnes qui débutent dans l'enseignement, pour les enseignantes et les enseignants qui reviennent à ce métier, ainsi que pour les étudiantes et les étudiants. Cette possibilité avait été créée pour une durée déterminée au moyen d'une décision de portée générale.

Les maîtresses ou les maîtres de classe se voient attribuer un degré d'occupation de 5 % pour l'activité spécifique à cette fonction. Une allocation de 300 francs par mois assujettie à la caisse de pension est également versée à ce titre.

Au degré secondaire II, la distinction entre écoles de petite, de moyenne ou de grande taille est supprimée car elle était devenue obsolète. Le classement des directions d'école dans les échelons de traitement est mis à jour en conséquence.

#### Été 2023 : les nombreuses journées caniculaires ont fait grimper la charge d'ozone

Pendant l'été 2023, le canton de Berne a connu un nombre très élevé d'heures d'ensoleillement et de journées caniculaires. Dans ces conditions, la charge d'ozone a augmenté et de nombreuses stations de mesure ont enregistré des dépassements des valeurs limites à plusieurs reprises, par endroit jusqu'à 323 fois (en moyenne horaire). La valeur maximale s'est établie à environ 154 microgrammes environ par mètre cube. En comparaison, à l'été 2022, la moyenne horaire avait été dépassée jusqu'à 246 fois et un maximum d'environ 159 microgrammes par mètre cube avait été atteint. Pour les émissions d'ozone, l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air fixe une valeur limite de 120 microgrammes par

mètre cube en moyenne horaire. Dès lors que la valeur-seuil de 180 microgrammes est franchie, les autorités renforcent l'information à la population. Ce point n'a jamais été atteint l'été dernier.

Si le nombre de dépassements de la moyenne horaire enregistré en juin a dépassé le niveau de l'an dernier, aux mois de juillet et d'août, il a été nettement inférieur par rapport au relevé de la même période en 2022. En septembre, les valeurs enregistrées étaient également supérieures à celles mesurées un an plus tôt. Ces données démontrent le lien étroit entre la formation d'ozone et les conditions météorologiques en été. Sachant qu'un fort rayonnement solaire et des masses d'air stables pendant plusieurs jours favorisent la formation d'ozone, les valeurs peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Par ailleurs, une partie de la charge d'ozone est importée des cantons et pays voisins, mais aussi exportée vers ceux-ci.

S'agissant des émissions polluantes, la qualité de l'air dans le canton de Berne s'est considérablement améliorée par rapport à la situation qui prévalait il y a 20 ou 30 ans, comme le montre le dernier bilan intermédiaire réalisé par l'Office de l'environnement et de l'énergie du canton. Bien que les mesures prises pour améliorer la situation portent leurs fruits, il serait prématuré d'y renoncer pour la majorité d'entre elles. Atteindre les objectifs fixés passera notamment par des dispositions visant les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture.

#### Signature du Concordat sur le transfert de Moutier

**Les gouvernements bernois et jurassien ont signé aujourd'hui à Moutier le Concordat réglant le transfert de la cité prévôtise. La consultation qui a eu lieu durant l'été a confirmé les solutions positives et équilibrées trouvées dans l'intérêt de la population de Moutier et des deux cantons. Cette signature est une étape importante qui ouvre la voie au processus parlementaire et à la matérialisation du transfert de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Au nom de leurs gouvernements respectifs, la ministre jurassienne Nathalie Barthoulot et le conseiller d'Etat bernois Pierre Alain Schnegg ont signé ce vendredi à Moutier le Concordat sur le transfert de Moutier. Cette étape importante a eu lieu en présence des autorités municipales et des médias. Elle ouvre la voie à la ratification du texte par les deux parlements cantonaux, prévue au printemps 2024, tout comme la mise en œuvre opérationnelle du transfert. Le changement d'appartenance cantonale de Moutier est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### Soutien des acteurs clés

La commune de Moutier a voté son rattachement au canton du Jura le 28 mars 2021, lors d'un scrutin qui marque le règlement de la "Question jurassienne". Le projet de Concordat encadrant le transfert cantonal a été présenté le 16 mai 2023 lors d'une conférence de presse des deux cantons à Moutier. Une consultation a eu lieu dans la foulée auprès des acteurs institutionnels directement concernés. Il s'agissait de la Commission parlementaire bernoise des institutions politiques et des relations extérieures, de la Commission parlementaire jurassienne spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier, du Conseil du Jura bernois, de la commune de Moutier, des

paroisses des Églises nationales et de la commune bourgeoise de Moutier.

Les entités consultées ont approuvé dans l'ensemble les mesures proposées. Leurs réponses ont permis d'apporter des précisions principalement d'ordre technique et de clarifier certaines formulations dans le rapport d'accompagnement. Sur le fond, les deux gouvernements confirment les solutions positives et équilibrées négociées dans l'intérêt de la population de Moutier et des deux cantons.

#### Grands principes du Concordat

Le Concordat règle les points principaux du changement d'appartenance cantonale de Moutier, comme la continuité administrative, fiscale, scolaire, judiciaire et hospitalière, le partage des biens, les règles de compensation relatives aux flux financiers et l'assainissement de certains sites pollués. Il règle également l'adaptation du droit communal de Moutier et la participation de la population prévôtise à la vie politique jurassienne, avant même son transfert dans le canton du Jura.

Les effets du Concordat conduisent du côté jurassien à la suppression, respectivement l'abrogation, des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne. Côté bernois, il n'existe désormais plus de base légale pour d'autres votations relatives à l'autodétermination des communes du Jura bernois sur leur appartenance cantonale. Le Concordat met ainsi un terme au processus initié par la Déclaration d'intention de 2012 et à tout différend territorial entre les deux cantons.

Les gouvernements des deux cantons régleront ultérieurement dans des accords d'exécution les thèmes qui ne nécessitent pas d'approbation des parlements ou d'un vote populaire.

#### Dans l'intérêt des deux cantons

Le Concordat a été pensé et construit afin d'assurer un changement d'appartenance cantonale dans les meilleures conditions possibles, dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens de la commune de Moutier ainsi que dans celui des deux cantons.

La signature du Concordat confirme le retour à des relations normalisées entre les deux cantons. Ces derniers s'engagent au respect de leurs limites territoriales dans l'esprit de la paix confédérale, garantie par la Constitution fédérale.

#### Révision totale de l'ordonnance sur l'information du public

Le gouvernement cantonal bernois a adopté une révision totale de l'ordonnance sur l'information du public. Il édicte ainsi les dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur l'information et l'aide aux médias acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil lors de sa session d'automne 2022. L'ordonnance concrétise les dispositions de la loi relatives à l'intelligibilité des informations et de la communication des autorités, aux données personnelles sur Internet ainsi qu'au bilinguisme des informations du Conseil-exécutif et de l'administration. Elle apporte en outre des précisions au sujet de certaines mesures d'aide aux médias et de promotion de la formation politique. Enfin, les dispositions régissant l'information d'office et l'information sur demande ont été actualisées lorsque cela était nécessaire. La loi révisée et la nouvelle ordonnance sur l'information et l'aide aux médias entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse  
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**  
Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

**Noctanbus** : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h  
**Moonliner** : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) – [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.  
Visites guidées et locations de salles sur demande  
Renseignements: Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) – [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

	Samedi	2.12.2023	20h30	Georges Chelon (complet)
Vendredi	8.12.2023	20h30		Cosa Nostra jazz band
Vendredi	15.12.2023	20h30		Gala du 20 <sup>ème</sup>
Samedi	15.12.2023	20h30		Gala du 20 <sup>ème</sup>
Samedi	13.01.2024	20h30		Yoann Provenzano
Samedi	3.02.2024	20h30		Gwynnyn
Samedi	10.02.2024	20h30		Jaël
Samedi	16.02.2024	20h30		Romain Didier
Jeudi	29.02.2024	20h30		Pippo Pollina
Vendredi	8.03.2024	20h30		Phanee de Pool
Samedi	9.03.2024	20h30		Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024			Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00		Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00		Concert EMJB
Samedi	20.04.2024	20h30		Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00		Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30		enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30		enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00		enapARTé

Parler pour  
moins souffrir

Un entretien aide.  
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

  
Tel 143  
La Main Tendue

## Instantané!

### Le cristal, c'est délicat!

Saviez-vous que le verre est fait de matériaux opaques : sable, chaux et soude. Fondus ensemble, ces trois matériaux donnent une matière nouvelle et incroyable, transparente. Et si l'on veut plus transparent que le verre, le cristal, savez-vous ce que nous ajoutons ? Un des matériaux les plus opaques qui soit, le plomb. Ce miracle des choses opaques, il se répète aussi dans notre vie. Quand je me dévalorise, quand je broie du noir, quand je me compare... Dieu, comme pour la jeune Marie, nous dit l'évangile de Luc, pose son regard de lumière sur le regard si opaque et si sombre que je peux porter sur moi. Quand j'ai besoin de montrer que j'ai raison, quand je juge les autres, Dieu vient poser son regard de lumière sur le regard parfois bien opaque que je pose sur certaines personnes.

Le cristal, c'est fragile, mais cela ne le rend pas faible, cela le rend délicat. Et que faisons-nous de ce qui est délicat ? Nous en prenons soin avec attention. Prendre soin de sa relation avec soi-même et avec les autres est essentiel pour cultiver la meilleure qualité de vie possible. Nous y sommes encouragés en découvrant chaque jour un regard de lumière se poser sur moi.

Stéphane Rouèche

### Paroisse réformée de La Neuveville

#### Vendredi 1er décembre

Cultes dans les homes, 9h50 Mon Repos et 10h45 Montagu 18h, rencontre des 10 et 11h à Diesse sur le thème "C'est pas juste !"

#### Dimanche 3 décembre, 1er Avent

10h, culte à la Blanche église, avec sainte-Cène Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, Sven Müller, orgue Esaïe 2, 1-5 + 12-18, Marc 13, 33-37 Cantiques 31-10, 45-21, 44-13, 62-46, 31-29 17h, concert du Quatuor Amoros

#### Lundi 4 décembre

20h, Assemblée de paroisse à la maison de paroisse. Venez remercier nos 3 conseillers sortants et accueillir et élire nos 3 nouveaux !

#### Mercredi 6 décembre

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander Dès 15h, venez visiter notre stant "aux divines douceurs" au marché de la St Nicolas. Nous vous proposons de délicieux biscuits ou vermicelles, tout comme de se réchauffer avec une tasse de thé ou de café.

#### Dimanche 10 décembre, 2e Avent

Dès 10h, accueil café-tresse à la Blanche église A 11h, célébration musicale avec l'orchestre des jeunes de la Chaux-de-Fonds.

A votre service, pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23, [j.ebbutt@macquility.ch](mailto:j.ebbutt@macquility.ch)  
Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.  
Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.  
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35, [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

#### Sonntag, 3. Dezember

10.20 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum 1. Advent, mit Pfrn. Corinne Kurz und Miriam Vaucher (Musik). Anschliesend Kirchgemeindeversammlung (ca. 11.20 Uhr).

#### Pikettdienst

1. bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis  
(Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

#### Messe dominicale

Dimanche 3 décembre, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

#### Eveil à la foi : « Les 5 sens »

Rencontre œcuménique samedi 2 décembre à l'église de

## 15 / Paroisses

Diesse, de 16h30 à 18h, pour tous les enfants de 3 à 6 ans du Plateau de Diesse et de La Neuveville.  
Près de 20 enfants ont participé à la 1<sup>ère</sup> rencontre, le 11 novembre, consacrée à l'écoute. Une approche ludique et joyeuse des 5 sens !

#### Catéchèse – Jeunesse – La Neuveville

Samedi 2 décembre, de 10h à 11h30 : confection de biscuits de Noël dans la grande salle de paroisse.

#### Parcours 3H-4H

La Neuveville : rencontre enfants

Mercredi 13 décembre, de 14h à 15h30, salle de caté.

#### Parcours Communio

La Neuveville : rencontre enfants

Mercredi 13 décembre, de 14h à 15h45, salle de caté.

#### Messe de Noël des familles

Dimanche 24 décembre à 17h, à l'église de La Neuveville.  
Assemblée de paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse

Venez nombreuses et nombreux à cette assemblée qui se tiendra mardi 5 décembre, à 20h, dans la salle de paroisse de La Neuveville. Voir ordre du jour.

#### Noël des aînés de La Neuveville

Dimanche 10 décembre, les aînés inscrits prendront part à la fête de Noël qui se déroulera dimanche 10 décembre, après la messe, à la salle paroissiale de l'église Notre Dame de l'Assomption.

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

#### Eveil à la foi

Samedi 2 décembre, de 17h à 18h30, église de Diesse, pour les enfants de 3 à 6 ans

#### Dimanche 3 décembre

Culte à La Blanche-Eglise de La Neuveville, 10h

#### Contes et magie lumineuse

Vendredi 8 décembre, 19h, église de Diesse, un récit inédit de la naissance de Jésus au fil d'un dialogue entre contes et prestidigitation, dès 6 ans, entrée libre, collecte

#### Dimanche 10 décembre

Culte à Diesse, 10h, participation du Choeur de Lignièrès, service de voiture (voir ci-dessous)

#### Service de voiture

9h35 école à Prêles/9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.

### Paroisse de Nods

#### Dimanche 3 décembre

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène

#### Lundi 4, 11 et 18 décembre

De 18h30 à 19h à la cure à Nods, entrons dans l'Avent pour accueillir Noël: un temps d'écoute, de prière, de méditation et de silence, une respiration dans le tourbillon de la vie.

#### Mardi 5 décembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

#### Dimanche 10 décembre

16h, culte de Noël par le cycle I, suivi d'un moment de partage et d'une collation.

#### Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)  
N'hésitez pas à le contacter !

#### Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

[www.labri.ch/agenda](http://www.labri.ch/agenda)

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.chs](mailto:pasteur@labri.chs)